

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en Préfecture le 28/06/2021
Reçu en Préfecture le 28/06/2021
Affiché le 28/06/2021
ID = 056-215 60 1345-20210628-1045 AV

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 28/2021 du 28 juin 2021

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ SIPROPRE DE PLOERMEL POUR LE NETTOYAGE DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX (LOTS 1 ET 2)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la proposition de la société SIPROPRE de Ploërmel en date du 14 juin 2021,

Vu l'avis de la Commission d'Ouverture des plis en date du 16 juin 2021,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de services (marché à bons de commande) avec la société SIPROPRE de Ploërmel pour le nettoyage de la vitrerie (lot 1) et le nettoyage des verrières et fenêtres de toit (lot 2).

Le marché est d'une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2021 et pourra être reconduit de manière expresse trois fois sans que la durée totale ne puisse excéder quatre années.

Article 2 : les divers tarifs de prestations figurent sur les bordereaux unitaires des prix (BPU) joints au marché à bons de commande.

Fait à Mohon le 28 juin 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

